

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

Partiellement classé

Château de Bouvées (R500)

11/10/1990

Les façades & les toitures, le mur d'enceinte, l'emplacement des anciens fossés, la chapelle en totalité, les deux tours rondes, les deux escaliers & le pigeonnier

Château de Bouvées (R0)

11/10/1990

*Les façades & les toitures, le mur d'enceinte, l'emplacement des anciens fossés, la chapelle en totalité, les deux tours rondes, les deux escaliers & le pigeonnier**Service: DRAC***AC2 Protection des sites et monuments naturels**

Articles R425.17, R425.18, R425.30 du Code de l'Urbanisme

Inscrit

Château de Bouvées et dépendances

01/07/1943

*Service: DRAC***PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles**

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

28/02/2014

*Service: DDT32***PT2 Télécommunications: protection contre les obstacles**

Limitation de hauteur

Le Grès - Mont de Marsan

25/11/1992

La Sauvetat - Bellegarde Sainte-Marie

28/12/1976

*Service: France Télécomtio***T7 Protection aéronautique hors dégagement**

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC